

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2012.0113/DC/SED du 28 juin 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination d'un membre de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (CNEDIMTS)

NOR : AFSX1230412S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant délibéré en sa séance du 28 juin 2012,

Vu la décision n° 2010.09.027/MJ du 1^{er} septembre 2010 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des vice-présidents et des membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (CNEDIMTS) ;

Vu la décision n° 2011.03.053/MJ du 2 mars 2011 portant nomination du président de la CNEDIMTS ;

Vu la décision n° 2011.06.069/MJ du 22 juin 2011 portant nomination d'un membre de la CNEDIMTS ;

Vu la décision n° 2011.10.090/MJ du 26 octobre 2011 portant nomination d'un membre de la CNEDIMTS ;

Vu la décision n° 2012.0016/DC/SED du 8 mars 2012 portant nomination d'un vice-président de la CNEDIMTS ;

Vu la décision n° 2012.0073/DC/SED du 24 mai 2012 portant nomination de membres de la CNEDIMTS ;

Vu la déclaration d'intérêts transmise par le candidat ;

Vu le Guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, avec voix délibérative : M. Jean-Luc Dehaene, en remplacement de M. Pascal Plan, démissionnaire.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 28 juin 2012.

Pour le collège :
Le président,
PR J.- L. HAROUSSEAU